

RECOMMANDATIONS AUX REVIEWERS

L’expertise d’un article soumis à l’AJHS est une étape incontournable du processus de publication. Il aide l’éditeur à prendre une décision sur un article et permet également à l'auteur d'améliorer son manuscrit.

Avant d'accepter de réviser un manuscrit, le reviewer doit s’assurer:

* que le travail de recherche relève de son domaine de compétence.
* qu’il n’a aucun conflit d’intérêt en rapport avec l’article à expertiser : «Un conflit d'intérêts existe lorsqu'il y a divergence entre les intérêts privés d'un individu et ses responsabilités vis-à-vis des activités scientifiques et de publication ».
* de sa disponibilité pour consacrer le temps approprié afin d’effectuer une revue critique du manuscrit.

Lors de l'évaluation d'un manuscrit, le reviewer devra tenir compte des éléments suivants:

* Originalité
* Contribution aux connaissances actuelles sur le sujet
* Qualité de la méthodologie
* Style de la rédaction
* Présentation et la pertinence des résultats
* Exhaustivité de la recherche

Le reviewer devra également vérifier le respect des politiques éditoriales et de l'éthique de publication.

Les commentaires doivent être étayés par des faits et des arguments constructifs concernant le contenu du manuscrit. Le reviewer devra éviter d'utiliser des «commentaires hostiles, désobligeants et accusateurs».

Le reviewer ne doit pas réécrire le manuscrit; toutefois, les corrections et suggestions d'amélioration nécessaires doivent être apportées.

A la fin de son évaluation, le reviewer recommande à l’éditeur l’une des options ci-dessous :

* Accepter
* Accepter sous réserves (révisions mineures)
* Accepter sous réserves (révisions majeures)
* Rejeter (justifier la décision de rejet)

Le reviewer s’engage à retourner son rapport d’expertise dans les 15 jours suivant la réception du manuscrit.